

DOSSIER DE PARTENARIAT ASSOCIATIF

ANNÉE 2027

NOM DE L'ASSOCIATION	
ADRESSE	
COURRIEL	

DOSSIER À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AU PLUS TARD LE JEUDI 8 OCTOBRE 2026

NOM DE L'ASSOCIATION

<input type="checkbox"/> F	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT (REPORTER LE CHIFFRE INDIQUÉ EN PAGE 12)			
	Montant demandé		€	Budget total

<input type="checkbox"/> A	SUBVENTION POUR ACTIONS (REPORTER LE CHIFFRE INDIQUÉ EN PAGE 15)			
	Intitulé de l'action	Date	Montant demandé	Budget total
Action 1			€	€
Action 2			€	€
Action 3			€	€
Action 4			€	€
Action 5			€	€

<input type="checkbox"/> N	SUBVENTION EN NATURE POUR UNE MANIFESTATION (MATÉRIEL, LOCAL...)
----------------------------	---

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- RIB
- Attestation d'assurance
- Compte-rendu de l'Assemblée Générale
- Relevés de comptes
- Compte de résultat et bilan de l'année ou de l'exercice écoulé, et budget prévisionnel de l'année ou de l'exercice à venir **(vous pouvez transmettre vos propres documents comptables afin d'éviter de devoir remplir les tableaux demandés)**

N'oubliez pas de signer le document en page 16 !

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Service référent	
Élu référent	
Élu aux finances	

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION**REEMPLIR UNIQUEMENT EN CAS DE MODIFICATIONS
(PRÉVENIR LA VILLE LORS DE TOUT CHANGEMENT)**

Activité pratiquée	
Siège social	
Site internet	
Réseaux sociaux	
Objet de l'association (cf. statuts)	

Déclaration en Préfecture	Le		À	
Date de publication au Journal Officiel				
Numéro de SIRET			Numéro RNA	
Agrément administratif	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Type d'agrément	
Affiliation : union, fédération ou réseau				

COMMISSION ADMINISTRATIVE**PRÉSIDENT**

Nom		Prénom		Date naissance		Téléphone	
Adresse				Courriel			

TRÉSORIER

Nom		Prénom		Date naissance		Téléphone	
Adresse				Courriel			

SECRÉTAIRE

Nom		Prénom		Date naissance		Téléphone	
Adresse				Courriel			

COORDONNÉES SUR L'ANNUAIRE DE LA VILLE

Nom			Adresse	
Téléphone			Courriel	

PUBLIC DE L'ASSOCIATION
(chiffres arrêtés à la clôture de l'exercice)

PUBLIC ACCUEILLI		<input type="checkbox"/> Enfants à partir de ans		<input type="checkbox"/> Adultes uniquement	
ADHÉRENTS	0 À 3 ANS	4 À 17 ANS	18 À 59 ANS	60 ANS ET +	TOTAL
Neuvillois					
Non-Neuvillois					
Total					

POLITIQUE TARIFAIRE

Pratiquez-vous une politique tarifaire différenciée selon vos membres ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
---	------------------------------	------------------------------

COÛT D'UNE ADHÉSION

Neuvillois		Non-Neuvillois	
Âge (tarifs selon tranches d'âge)		Famille (dégressif selon nombre)	
Ressources (tranches selon ressources)		Autres	

MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

NOMBRE DE BÉNÉVOLES CONTRIBUANT AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE			
NOMBRE DE SALARIÉS		ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN	
NOM DU SALARIÉ	PRÉNOM DU SALARIÉ	NOMBRE D'HEURES	DIPLÔME

PRESTATIONS MUNICIPALES EN NATURE AU COURS DE L'ANNÉE 2026

AIDES PERMANENTES DE LA VILLE

Votre association bénéficie-t-elle de locaux mis à disposition par la ville ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Nom du local / des locaux		
Nombre d'heures par an		
En partage avec d'autres associations	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Convention signée avec la Ville	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Gratuité (cochez si oui)	<input type="checkbox"/> eau	<input type="checkbox"/> nettoyage
	<input type="checkbox"/> électricité	<input type="checkbox"/> chauffage

AIDES PONCTUELLES DE LA VILLE

Votre association bénéficie-t-elle d'aides ponctuelles gratuites par la Ville ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
---	------------------------------	------------------------------

	ACTION 1	ACTION 2	ACTION 3	ACTION 4	ACTION 5
Intitulé					
Date et lieu					
Local					
Nombre d'heures					
Matériel 1					
Matériel 2					
Matériel 3					

PARTICIPATION AUX ACTIONS DE LA VILLE

COLLABORATION AUX ACTIONS DE LA VILLE (Caravan'Square Festival, marché aux puces, autres événements...)

Souhaits de participer aux actions de la Ville	
Action d'autofinancement	L'association souhaite organiser les buvettes des événements municipaux ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

RAPPEL :

Si la buvette se tient dans une foire, une exposition, une vente ou une fête publique, le nombre d'autorisations est illimité.
Si la buvette est ouverte à l'occasion d'une manifestation organisée par l'association, les autorisations sont limitées à 5 par an.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE VOTRE ASSOCIATION

Joindre une copie du compte-rendu de la dernière Assemblée Générale.

Date de votre dernière Assemblée Générale	
Année ou saison de référence	
Lieu de votre Assemblée Générale	
Elus municipaux présents	

OBJECTIFS

ACTIVITÉS - ACTIONS - MANIFESTIONS

JUSTIFICATION ET DESTINATION DE LA SUBVENTION SOLLICITÉE

FORMATION DES DIRIGEANTS³
 (qui exercent en tant que bénévoles uniquement et dans la limite de 600€ par formation)

NOM DU STAGIAIRE	NATURE DU STAGE	DATES	FINANCÉE EN PARTIE PAR ⁴	COÛT RESTANT À VOTRE CHARGE
			TOTAL	€

³ Joindre les factures OBLIGATOIREMENT

⁴ Précisez le nom de l'organisme
 (Conseil Départemental, Ministère Jeunesse et Sports, Ligue, etc.)

FRAIS INTERNET	RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES
-----------------------	---

Votre association est-elle dans l'obligation de transmettre ses résultats de matchs via internet ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
--	------------------------------	------------------------------

Vous pouvez joindre votre propre document comptable sans remplir le tableau ci-dessous.

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
COTISATIONS (fédérations, comités, ligues...)		COTISATIONS	
		DONS ET LEGS	
MANIFESTATIONS PUBLIQUES (expo...) - Total		MANIFESTATIONS PUBLIQUES (expo...) - Total	
-			
-			
-			
-			
FRAIS ADMINISTRATIFS ET SECRÉTARIAT		RECETTES DIVERSES	
FRAIS ENTRETIEN ET RÉPARATION DES LOCAUX		Panneaux, publicités diverses, sponsoring	
FRAIS ENTRETIEN ET RÉPARATION MATÉRIELS		Billetterie	
		Buvette, club house	
FRAIS BUVETTE/CLUB HOUSE			
FRAIS RÉCEPTION CÉRÉMONIES ET CADEAUX			
ACTIVITÉS FESTIVES INTERNES À L'ASSO - Total		ACTIVITÉS FESTIVES INTERNES À L'ASSO - Total	
IMPÔTS ET TAXES - Total		SUBVENTION - Total	
Dont SACEM		Dont commune de Neuville-en-Ferrain	
		Autres (à préciser)	
CHARGES DE PERSONNEL - Total			
Dont salaires			
Charges sociales			
AUTRES DÉPENSES (à préciser)		AUTRES RECETTES (à préciser)	
Assurance			
FRAIS BANCAIRES		INTÉRÊTS DES PLACEMENTS	
TOTAL DES DÉPENSES		TOTAL DES RECETTES	
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE		DÉFICIT DE L'EXERCICE	

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET BÉNÉVOLES



La valorisation est égale au nombre d'heures de bénévolat dans l'année x 17,24€ (valeur du SMIC horaire chargé)

RAPPEL : L'article L1611-4 du Code Général des Collectivités territoriales autorise le contrôle par les délégués de la commune, de toute association ayant reçu une subvention. La Chambre Régionale des Comptes est également autorisée à vérifier les comptes des associations ayant reçu un concours financier d'une commune.

BILAN SIMPLIFIÉ DES DEUX DERNIERS EXERCICES

Joindre une copie des derniers relevés bancaires et livrets à date de clôture de l'exercice. Si vous disposez de plusieurs comptes, joindre une copie de tous les comptes.

<input type="checkbox"/> ANNÉE 2024 OU <input type="checkbox"/> EXERCICE DU / / AU / /					
Bénéfice	€		Déficit	€	
Somme Banque	€	Somme Livret	€	Somme Caisse	€
<input type="checkbox"/> ANNÉE 2025 OU <input type="checkbox"/> EXERCICE DU / / AU / /					
Bénéfice*	€		Déficit*	€	
Somme Banque	€	Somme Livret	€	Somme Caisse	€
PROVISIONS (ACHATS IMPORTANTS, INVESTISSEMENT OU AUTRES)					
Montant	€	Destination		Date d'utilisation	

* conforme aux chiffres constatés sur le tableau du compte de résultat en page 10

Agrafez ici votre RIB ou envoyez-le par courriel à votre service référent

PRÉVISIONS D'ACTIVITÉS

Année 2027 ou Exercice du / / au / /

JOURS, LIEUX, CRÉNEAUX DE FONTIONNEMENT RÉGULIERS

Actuels	
Souhaits de modification	
Vacances scolaires	Si vous pratiquez également pendant les vacances scolaires, prenez contact avec votre service référent 15 jours avant les vacances. Sans information de votre part, le chauffage et le nettoyage ne seront pas programmés.

OBJECTIFS

--

ACTIVITÉS - ACTIONS - MANIFESTATIONS

Activités envisagées	
Assemblée Générale (date prévue)	

JUSTIFICATION ET DESTINATION DE LA SUBVENTION SOLLICITÉE

--

BUDGET PRÉVISIONNEL

Année 2027 ou Exercice du / / au / /

Vous pouvez joindre votre propre document comptable sans remplir le tableau ci-dessous.

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
COTISATIONS (fédérations, comités, ligues...)		COTISATIONS	
		DONS ET LEGS	
MANIFESTATIONS PUBLIQUES (expo...) - Total		MANIFESTATIONS PUBLIQUES (expo...) - Total	
-			
-			
-			
-			
-			
FRAIS ADMINISTRATIFS ET SECRÉTARIAT		RECETTES DIVERSES	
FRAIS ENTRETIEN ET RÉPARATION DES LOCAUX		Panneaux, publicités diverses, sponsoring	
FRAIS ENTRETIEN ET RÉPARATION MATÉRIELS		Billetterie	
		Buvette, club house	
FRAIS BUVETTE/CLUB HOUSE			
FRAIS RÉCEPTION CÉRÉMONIES ET CADEAUX			
ACTIVITÉS FESTIVES INTERNES À L'ASSO - Total		ACTIVITÉS FESTIVES INTERNES À L'ASSO - Total	
IMPÔTS ET TAXES - Total		SUBVENTION - Total	
Dont SACEM		Dont commune de Neuville-en-Ferrain	
		Autres (à préciser)	
CHARGES DE PERSONNEL - Total			
Dont salaires			
Charges sociales			
AUTRES DÉPENSES (à préciser)		AUTRES RECETTES (à préciser)	
Assurance			
FRAIS BANCAIRES		INTÊRETS DES PLACEMENTS	
TOTAL DES DÉPENSES		TOTAL DES RECETTES	
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE		DÉFICIT DE L'EXERCICE	

SUBVENTION FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT SOLlicitÉE POUR 2027



à reporter en page 2 cadre F

RAPPEL : L'article L1611-4 du Code Général des Collectivités territoriales autorise le contrôle par les délégués de la commune, de toute association ayant reçu une subvention. La Chambre Régionale des Comptes est également autorisée à vérifier les comptes des associations ayant reçu un concours financier d'une commune.

ATTENTION : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès du service ou de l'établissement où vous avez déposé votre dossier.

SUBVENTION EN NATURE SOUHAITÉE EN 2027

	ACTION 1	ACTION 2	ACTION 3	ACTION 4	ACTION 5
Intitulé					
Thématique (repas, spectacle...)					
Date et lieu					
Local					
Personnel municipal (nb)					
Matériel 1					
Matériel 2					
Matériel 3					

Informations pouvant intéresser vos élus et l'administration municipale

CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION DES SALLES

Une réponse sera apportée en fonction de la disponibilité de la salle souhaitée et en accord avec le fonctionnement suivant, par association :

- gratuité si la demande est en rapport direct avec l'objet de l'association,
- gratuité si l'action ou la manifestation est en partenariat avec la Ville,
- une gratuité par an si l'objet de la manifestation est de faire de l'autofinancement par une action grand public,
- une gratuité par an pour une demande qui n'est pas en rapport direct avec l'objet de l'association,
- demi-tarif pour les autres demandes.

La salle André Malraux peut être mise à disposition des associations si la manifestation est de type "spectacle vivant" et nécessite d'avoir recours à un régisseur municipal.

Pour toute demande de salle, un contrat doit être signé et la caution est obligatoire. Seule la salle "grand salon Rocheville" est soumise au forfait chauffage. En complément, la Ville met à disposition du matériel et de la vaisselle selon disponibilité.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ACTION EN 2027
(une fiche par action)**

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Intitulé	
Thématique (repas, spectacle...)	
Objectifs (À quels besoins cela répond ? Qui a identifié ce besoin ? ...)	
Description	

INSCRIPTION DANS LE CADRE DE PRIORITÉS MUNICIPALES

Lieu de réalisation de l'action	
Date de mise en oeuvre	
Durée prévisionnelle	
Pratiques tarifaires appliquées à l'action	
Contributions volontaires en nature (notamment municipales)	

En cas d'acceptation de la subvention, le service référent vous adressera votre budget prévisionnel. Il est impératif de renseigner le budget réalisé et le compte rendu de l'action ainsi que toutes les factures afférentes à l'action.

BUDGET PRÉVISIONNEL ET RÉALISÉ DE L'ACTION
Année 2027

Vous pouvez joindre votre propre document comptable sans remplir le tableau ci-dessous.

DÉPENSES	PRÉVISION	RÉALISÉ	RECETTES	PRÉVISION	RÉALISÉ
ACHATS - Total			VENTES - Total		
Prestations de services			Prestations de services		
Fournitures et matériaux			Marchandises		
Autres fournitures			Produits finis		
SERVICES EXTÉRIEURS (SE) - Total			RECETTES DIVERSES - Total		
Location			Panneaux, pubs, sponsoring		
Entretien			Billetterie		
Assurance			Buvette, club house		
Documentation			Interventions extérieures (à préciser)		
Divers					
AUTRES (SE) - Total			SUBVENTION - Total		
Honoraires			Commune de Neuville-en-Ferrain		
Publicité			Autres (à préciser)		
Déplacements					
Services bancaires					
IMPÔTS ET TAXES - Total					
Dont Impôts locaux					
Autres impôts et taxes (SACEM...)					
CHARGES DE PERSONNEL - Total					
Dont salaires					
Charges sociales					
CHARGES FINANCIÈRES			PRODUITS FINANCIERS		
AUTRES DÉPENSES			AUTRES RECETTES		
TOTAL DES DÉPENSES			TOTAL DES RECETTES		
BÉNÉFICE DE L'ACTION			DÉFICIT DE L'ACTION		

SUBVENTION FINANCIÈRE SOLLICITÉE POUR UNE ACTION EN 2027



à reporter en page 2 cadre A

RAPPEL : L'article L1611-4 du Code Général des Collectivités territoriales autorise le contrôle par les délégués de la commune, de toute association ayant reçu une subvention. La Chambre Régionale des Comptes est également autorisée à vérifier les comptes des associations ayant reçu un concours financier d'une commune.

ATTENTION : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès du service ou de l'établissement où vous avez déposé votre dossier.

SIGNATURE DU DOSSIER DE PARTENARIAT

L'association affirme avoir pris connaissance des règles d'instruction et des critères d'attribution de subvention municipale aux associations.

L'association s'engage à respecter les termes du contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

L'association certifie être en accord avec ses obligations administratives et juridiques (changement de dirigeant, modifications des statuts...) auprès du greffe des associations, et à jour de ses obligations comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants).

Fait à		Le	
Nom et prénom du (de la) trésorier(e)		Nom et prénom du (de la) président(e)	
Signature		Signature	